

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDate de la convocation :

Le 10/10/2023

Date de l'affichage :

Le 10/10/2023

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15

- Présents : 10

- Votants : 14

- Abstention : 00

- Votes exprimés : 14

- Pour : 14

- Contre : 00

Secrétaire de séance

L. PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-trois, le 17 Octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 10 Octobre 2023 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S. ZAMPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F. FRATI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. CHENAVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N. LAGRANGE VAN GELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUICHERD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Pouvoirs : C MARTIN à R PATERMO, F FRATI à S ZAMPIN, G PREVOST à R NOVEL, N AUBRUN à S LACHIZE-PICCINO

OBJET : Mise à disposition de l'actif et du passif à la suite du transfert de compétences Eau et Assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'inventaire comptable

Monsieur le Maire rappelle

- 📌 Que la Communauté de Communes Bugey Sud exerce depuis le 01er janvier 2023 les compétences Eau & Assainissement à la Communauté.
- 📌 Que conformément aux dispositions de l'article L. 1321-1 du CGCT, un transfert de ladite compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la communauté de communes des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences.
- 📌 Que pour formaliser la mise en œuvre dudit article L. 1321-1 du CGCT, la commune doit mettre à disposition des budgets annexes Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Bugey Sud son actif (ses biens) et son passif (les subventions, les emprunts...). Conformément aux dispositions de l'article L. 1321-2 du CGCT
- 📌 Pour la matérialisation de cette mise à disposition, il vous est proposé la signature de la convention annexée à cette délibération et à signer entre la commune et la communauté de communes. Cette convention aura valeur de procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACTE la mise à disposition de la communauté de communes de tous les biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement,

AUTORISE la mise à disposition de l'actif et le passif de l'eau et l'assainissement de la commune de à la Communauté de communes Bugey Sud comme précisé dans les annexes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention qui aura valeur de procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 19/10/2023

Le Maire,

Roger PATERMO

